



TRAIL DES TARD-VENUS

REGLEMENT DES EPREUVES

1. Organisation

L'Association Raids Eurosportifs Brignais - Hôtel de Ville - 28 rue du Général de Gaulle - 69530 BRIGNAIS (07 67 81 34 85), organise le 9 Septembre 2018 à BRIGNAIS, le « Trail des Tard-Venus ».

2. Présentation - Courses

Le « Trail des Tard-Venus » est une course nature se déroulant sur chemins, sentiers et quelques portions goudronnées (35% maximum). Il se compose de plusieurs épreuves afin d'accueillir tous types de coureurs, de tous âges :

- Le Trail des Tard-Venus - 23 km / 450 m D+ : des Juniors aux Masters - Départ à 9h00,
- La Foulée des Tard-Venus - 16 km / 280 m D+ : des Juniors aux Masters - Départ à 9h00,
- La Foulée du Barry - 8 km / 150 m D+ : des Cadets aux Masters - Départ à 9h00,
- Le Run des Nouveaux-Venus – Epreuves découvertes enfants (pas de dossard, pas de classement) de 1.5 km : des Poussins aux Benjamins - Départ à 11h30 et 0.8 km : des Ecoles d'Athlétisme aux Benjamins - Départ à 11h45.

3. Participation

La participation au Trail des Tard-Venus, à la Foulée des Tard-Venus et à la foulée du Barry est soumise à la présentation obligatoire :

- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition,
- ou d'une licence FFA, d'une licence FFTRI ou d'un Pass'Running (photocopie des licences ou du Pass'Running à joindre lors de l'inscription) en cours de validité à la date de la compétition.

4. Nombre maximum de coureurs et limites d'âges.

Le nombre de participants est limité à :

- 300 coureurs pour le Trail des Tard-Venus,
- 400 coureurs pour la Foulée des Tard-Venus,
- 100 coureurs pour la Foulée du Barry.



TRAIL DES TARD-VENUS

REGLEMENT DES EPREUVES

Les catégories d'âge 2018 sont imposées par la FFA (elles sont valables jusqu'au 31 Octobre 2018) :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	V5	1938 et avant
	V4	1948 - 1939
	V3	1958 - 1949
	V2	1968 -.1959
	V1	1978 - 1969
Seniors	SE	1995 - 1979
Espoirs	ES	1998 - 1996
Juniors	JU	2000 - 1999
Cadets	CA	2002 - 2001
Minimes	MI	2004 - 2003
Benjamins	BE	2006 - 2005
Poussins	PO	2008 - 2007
Ecole d'Athlétisme	EA	2011 - 2009

Une autorisation du représentant légal (signature du bulletin d'inscription ou document pouvant être téléchargé sur le site internet de l'organisation) est obligatoire pour tous les mineurs (moins de 18 ans le jour de l'épreuve). Cette autorisation doit être annexée lors de l'inscription en ligne ou fournie au retrait du dossard.

5. Inscriptions et Tarifs

Les inscriptions aux différentes épreuves se font exclusivement en ligne sur www.raids-eurosportifs.eu et/ou www.sportcommunication.com, jusqu'au Jeudi 6 Septembre 2018.

Possibilité de s'inscrire sur place (dans la limite des places disponibles) au Complexe Sportif P. Minssieux le Samedi 8 Septembre de 14h00 à 18h00 et le Dimanche 9 Septembre de 7h00 à 8h30.



TRAIL DES TARD-VENUS

REGLEMENT DES EPREUVES

Les droits d'engagement sont à régler par chèque à l'ordre de Raids Eurosportifs Brignais ou par les moyens de paiement proposés par la plateforme d'inscription en ligne :

Course	Jusqu'au Jeudi 6 Septembre	Sur Place
Trail des Tard-Venus	17 € (+ 5% frais de gestion)	20 €
Foulée des Tard-Venus	12 € (+ 5% frais de gestion)	15 €
Foulée du Barry	7 € (+ 5% frais de gestion)	10 €
Run des Nouveaux-Venus	inscription sur place uniquement	2 €

L'inscription aux épreuves comprend : la participation à l'épreuve, les ravitaillements, la sécurité, les secours et (sauf pour le Run des Nouveaux-Venus) le cadeau souvenir, le dossard et le chronométrage officiel par puce électronique.

6. Assurances et Responsabilités

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la société d'assurance ALLIANZ pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La responsabilité de l'association Raids Eurosportifs sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (non-respect du milieu naturel, comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs et bénévoles), par décision médicale ou sur décision du directeur de course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de matériel.

7. Condition de participation

En s'inscrivant, à l'une des épreuves du « Trail des Tard-Venus », chaque concurrent accepte sans réserve, par sa signature sur le bulletin d'inscription ou la validation en ligne de son inscription, le règlement de la course.

La participation au « Trail des Tard-Venus » se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.



TRAIL DES TARD-VENUS

REGLEMENT DES EPREUVES

8. Annulation

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un avis médical justifiant d'une incapacité à participer à une des épreuves. Cette demande doit être adressée par mél à raids.eurosportifs@gmail.com avant le 26 Août 2018.

9. Dossards

Accueil et remise des dossards au Complexe Sportif P. Minssieux le Samedi 8 Septembre de 14h00 à 18h00 et le Dimanche 9 Septembre de 7h00 à 8h30. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

L'organisation se réserve le droit de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo pour la remise des dossards.

Le dossard doit être porté devant (de préférence sur la poitrine ou le ventre), entièrement visible, non plié et en permanence durant toute l'épreuve. Le dossard doit être attaché correctement (les épingles ne sont pas fournies par l'organisation).

Tout engagement et affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun transfert, échange, cession ou revente de dossard à une tierce personne n'est possible, ni avant, ni pendant la course. Le cas échéant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident causé ou subi par cette tierce personne.

10. Déroulement des courses - Balisage

Le Trail des Tard-Venus, la Foulée des Tard-Venus et la Foulée du Barry ont un départ et une arrivée commune à proximité du Complexe Sportif P. Minssieux. Un briefing pour les dernières recommandations est prévu 10 minutes avant le départ (9h00)

Le balisage sera effectué avec de la rubalise, de la peinture fluorescente et des panneaux indicateurs. Présence de signaleurs aux intersections de route.

Plusieurs points de contrôle sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable de l'organisation (poste de ravitaillement ou de contrôle, signaleur) le plus proche et lui remettre son dossard.

11. Ravitaillements

Des ravitaillements solide et liquide sont prévus au :

- 6ème km, 14ème km, 18.5ème km et à l'arrivée pour le Trail des Tard-Venus – 23 km,
- 6ème km, 11.5ème km et à l'arrivée pour la Foulée des Tard-Venus – 16 km,
- 4ème km et à l'arrivée pour la Foulée du Barry – 8 km.

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long des parcours.



TRAIL DES TARD-VENUS

REGLEMENT DES EPREUVES

12. Barrières Horaires

Deux barrières horaire sont mises en place sur le Trail des Tard-Venus - 23 km : tout coureur n'étant pas au 6.6ème km à 10h00 (soit 1h00 de course) ou au 17.3ème km à 12h00 (soit 3h00 de course), sera automatiquement dévié (dossard retiré) sur le parcours de la Foulée des Tard-Venus - 16 km.

Les coureurs qui passeront outre la décision de l'organisation dûment signifiée par le retrait de dossard ne sauraient engager la responsabilité de l'organisation en cas d'incident ou d'accident subi ou causé par lesdits coureurs.

13. Droits à l'image

L'organisation se réserve le droit d'utiliser exclusivement toutes les images (photographies et vidéos) prises lors de l'évènement, ainsi que les noms des concurrents, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média. Du fait de son engagement, chaque concurrent renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

14. Commission Nationale de l'informatique et des Libertés

Les informations communiquées par chaque concurrent sont nécessaires à la participation à l'une des épreuves du « Trail des Tard-Venus » (inscription). Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association Raids Eurosportifs.

L'association Raids Eurosportifs, organisatrice du « Trail des Tard-Venus », se réserve le droit d'utiliser les informations collectées pour ses propres besoins ou pour les besoins d'un organisme tiers, sauf refus signifié. Conformément à la « loi informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Pour toute demande (refus de collecte, droit d'accès et de rectification), il suffit d'envoyer un mél à l'adresse suivante : raids.eurosportifs@gmail.com.

15. Secours - Sécurité

La sécurité sur les parcours sera assurée par un médecin, la Croix Blanche, la Police Municipale de Brignais et des signaleurs.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve.

16. Classement - Récompenses

Un classement sera établi selon les catégories d'âge (article 4) pour le Trail des Tard-Venus, la Foulée des Tard-Venus et la Foulée du Barray. Seront récompensés les premiers de chaque catégorie hommes et femmes et les 3 premiers hommes et femmes du classement scratch, sans cumul.



TRAIL DES TARD-VENUS

REGLEMENT DES EPREUVES

La remise des prix (dotation en lots et produits régionaux - aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs) se fera à partir de 12h00 au Complexe Sportif P. Minssieux. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

17. La charte des « Tard-Venus »

L'esprit course nature - Les épreuves se déroulent en milieu naturel et en grande partie dans l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret (www.ccvalleedugaron.com). Par respect de l'environnement, les participants à l'une des épreuves du « Trail des Tard-Venus » s'engagent à ne rien jeter au sol (déchets, papiers, plastiques...) et à prêter une attention particulière à la faune, à la flore et aux zones de cultures.

Pendant l'épreuve, il convient également de respecter le code de la route, de faire attention aux propriétés privées et aux clôtures et de faire preuve de bonne humeur vis à vis des riverains, des spectateurs et des bénévoles.

Le code du sportif - Les participants à l'une des épreuves du « Trail des Tard-Venus » s'engagent à prendre en considération les sept règles de base du Code du Sportif, élaboré en 1992 :

- se conformer aux règles du jeu,
- respecter les décisions de l'arbitre (de l'organisation),
- respecter adversaires et partenaires,
- refuser toute forme de violence et de tricherie,
- être maître de soi en toutes circonstances,
- être loyal dans le sport et dans la vie,
- être exemplaire, généreux et tolérant.
